

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 3 (1858)
Heft: 1

Artikel: Mémoire sur les carrés d'infanterie [suite et fin]
Autor: Massé, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328568>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

temps, sont devenus d'un intérêt tout particulier pour l'officier d'état-major, par les améliorations multipliées des armes à feu et leur réaction encore incomplète sur la tactique des diverses espèces d'armes.

27. Le moyen par lequel se complète la formation de l'officier d'état-major, consiste dans le *parcours* des états militaires les plus importants. Pour que ces voyages aient le résultat désiré, il faut qu'ils soient précédés par une formation complète par les deux autres moyens (voir § 6—*a*) et *b*).

28. Par des voyages convenablement préparés et exécutés, surtout sous le rapport de la connaissance du terrain et des armées étrangères, on peut gagner en peu de temps, par l'*inspection* personnelle, beaucoup plus que par l'*étude* des livres et des rapports continuée pendant plusieurs années. Le résultat sera d'autant plus grand que les villes et pays seront mieux choisis, et que la préparation au voyage aura été faite avec plus de soin.

29. Si le voyage d'instruction se relie à la coopération d'une *expédition militaire*, l'officier d'état-major acquerra par là le plus haut degré de perfectionnement pratique. Il doit donc tendre à utiliser de pareilles circonstances, et même à les rechercher.

(*A suivre.*)

MÉMOIRE SUR LES CARRÉS D'INFANTERIE

par le colonel d'artillerie J. MASSÉ.

(*Suite et fin.*)

§ Des carrés pleins.

Les avantages du carré plein sont les suivants :

- 1° Le carré plein offre une solidité beaucoup plus grande tant que l'ordre y règne. Il présente ainsi plus d'éléments pour s'opposer à l'impétuosité de la cavalerie ;
- 2° Il offre les avantages d'une formation très rapide et tout à fait simple et facile ;
- 3° Le carré plein marche sans se désorganiser, puisqu'il n'est qu'une colonne serrée ;
- 4° Les brèches faites au carré peuvent facilement se réparer sans trop désorganiser l'ensemble du carré.

Les désavantages sont les suivants :

- 1° Il offre beaucoup moins de feux que les carrés vides parce que ses flancs sont irrégulièrement pourvus et organisés. Les files extérieures ne savent pas bien à quel capitaine elles doivent obéir ;
- 2° L'état-major de la troupe, les tambours, la musique, le chef de bataillon, les officiers montés doivent tout à coup se faufiler dans la colonne et s'y faire place ; ce qui occasionne de la confusion, apporte de la gêne, nuit au commandement des officiers qui sont pressés entre les rangs et ont ainsi peu d'action sur les soldats ;
- 3° L'artillerie fait un ravage affreux dans cette agglomération compacte d'hommes et peut y causer un désordre extrême, d'autant plus que les blessés n'y trouvent aucune place intérieure pour s'y réfugier, qu'ils embarrassent alors beaucoup la troupe et ne savent comment se dégager, car s'ils quittent l'intérieur de la colonne ils sont aussitôt pris ou sabrés.

Le manque de profondeur des carrés vides ordinaires et l'idée de réparer ce dé-

faut par une formation plus profonde, occasionnèrent l'introduction des carrés sur 6 et sur 4 rangs. Mais comme en présence d'un ennemi hardi et attentif, la formation de ces carrés où il faut doubler les pelotons et faire des mouvements assez compliqués ne répondait pas toujours à la vivacité des mouvements, on eut l'idée de se servir de la colonne serrée comme formation défensive contre la cavalerie et on arriva ainsi au carré plein. Il paraît que c'est en 1809, dans l'armée autrichienne, que le premier essai en fut fait lors de la bataille de Wagram.

On fut satisfait du résultat qu'on en obtint et dans différentes affaires postérieures, notamment à Krasnoï, ce carré fut employé avec grand succès.

Cependant, dans la plupart des nations militaires, le système des carrés vides a prévalu, ainsi en France, en Angleterre, etc. Mais les Autrichiens, les Russes, en revanche, apprécient beaucoup plus les carrés pleins. Il en est de même des Prussiens et des Wurtembergeois.

§ Observations tirées de l'histoire.

Si l'on veut recourir à l'histoire pour appuyer son opinion à l'égard de l'une ou de l'autre de ces formations, on trouvera des exemples de superbes défenses de carrés dans l'un et l'autre système.

Ainsi en Egypte, dans les plaines d'Aspern, à Krasnoï, à Lutzen, à Halle, à Heilsberg, à Marengo, à Waterloo, on voit des carrés vides et des carrés pleins, Allemands, Français et Russes résister aux attaques impétueuses de la meilleure cavalerie; dans d'autres circonstances au contraire, à Dennewitz en Espagne, et ailleurs, on voit des carrés vides et pleins formés par la meilleure infanterie, enfoncés complètement par les charges de cavalerie.

Aussi est-il impossible de donner une règle fixe, et de décider d'une manière absolue en faveur de l'un ou de l'autre système.

Dans ces cas tant de circonstances influent sur le résultat d'une attaque qu'on ne peut en prévoir l'issue. Le moral, l'instruction, le dévouement, le courage, la localité, le commandement du chef soit chez la troupe assaillante, soit sur la troupe qui se défend, sont autant de causes déterminantes au plus haut degré.

Une cavalerie pleine de résolution peut compter sur la victoire, en présence d'une infanterie peu disciplinée, faible et démoralisée.

Au contraire une bonne infanterie, bien exercée, ferme et dévouée, n'aura rien à craindre d'une cavalerie sans ardeur, et sera mieux en mesure de résister aux cuirassiers les plus courageux. C'est surtout le moral du fantassin qui est en jeu dans les combats contre la cavalerie. Un jeune soldat ne peut comprendre comment, par une tenace immobilité, il pourra résister au choc d'escadrons lancés au galop et faisant trembler la terre sous les pieds de leurs chevaux; cependant une contenance ferme arrête la cavalerie et l'action du feu la désorganise. Le cheval éprouve une répugnance instinctive pour l'éclat et le maniement des armes. En voyant tomber brusquement les armes, mettre en joue, briller le feu, et en entendant le bruit de la décharge, il lui est difficile de ne pas s'effrayer et de ne pas se cabrer à gauche ou à droite pour éviter le carré.

Le fantassin doit se persuader que tout n'est pas perdu, lors même que quelques cavaliers ont pénétré dans le carré, une bonne infanterie ne s'en démoralise pas ; la brèche est immédiatement bouchée ; les serre-files tombent sur les audacieux cavaliers à coup de bayonnettes et leur font payer leur témérité ou leur maladresse.

Il faut que le fantassin se persuade qu'il ne peut poser les armes qu'à toute extrémité, et que de se désunir et prendre la fuite, c'est courir inévitablement à sa perte : s'il est vrai que l'union fait la force, c'est surtout dans le carré.

En résumé, comme nous l'avons déjà dit, le choix du mode de carré à former dépend de tant de circonstances qu'il est impossible de prescrire une règle d'avance et nous pensons que c'est avec raison que nos ordonnances fédérales ont consacré la formation des deux espèces de carrés ; car, comme on l'a vu, ils ont tous deux leurs avantages et dans telle circonstance où il serait dangereux de former un carré vide, le carré plein aurait un grand succès, et vice versa.

§ Détails et observations sur la manœuvre elle-même.

Quant au mode d'exécuter la manœuvre du carré, nous croyons que le mode prescrit pour la formation du carré vide, à l'art. 76 de l'ordonnance 1855, est aussi simple et facile qu'on peut le demander pour un carré de quatre rangs. Les flancs, il est vrai, sont plus faibles que les faces, mais aussi la manœuvre en est plus facile et moins compliquée. Il serait à craindre que le mode prescrit en observation au § 79 pour renforcer ces flancs n'apportât qu'un très faible renfort, et qu'en revanche l'adjonction plus ou moins irrégulière des serre-files appartenant à d'autres divisions n'amenât de la confusion et de l'indécision sans bénéfice, dans un moment solennel où tout doit être réglé et précis.

Mais alors ce qui paraît tout à fait dangereux dans la même ordonnance fédérale et mériter absolument d'être modifié, c'est la disposition de l'art. 78, école de bataillon, et 91 de l'école du soldat relativement au rôle des deux premiers rangs des faces du carré.

Il paraît indubitable que sur ces faces, le rôle des deux derniers rangs doit se borner à faire masse et à servir pour remplir au besoin les vides faits dans les deux premiers rangs, mais ils ne doivent point être appelés à tirer.

Si on calcule que la longueur du fusil est de 4 pieds 6 pouces seulement, et que la distance de l'homme du quatrième rang jusqu'à la tête de l'homme du premier rang ne peut être moindre que 4 pieds 6 pouces, il en résulte évidemment que le coup de fusil en partant expose l'homme de devant au plus grand danger, lors même que les distances seraient parfaitement bien conservées.

Déjà Napoléon, Gouvion St-Cyr et d'autres, ont dit que dans les feux de carré le quart des hommes du premier rang étaient mis hors de combat par le tir des hommes du troisième rang, à plus forte raison qu'en serait-il du feu du quatrième rang ; au reste l'expérience des exercices à feu le démontre tous les jours, en dernier lieu plusieurs hommes du premier rang ont été plus ou moins brûlés par le coup de feu des hommes des deux derniers rangs passant à leur oreille.

La position prescrite pour les hommes du premier rang au § 91, à la page 91 de

L'Ecole de soldat, offre trop de vague dans les termes, et trop de désavantage pour qu'il n'y ait pas lieu à confusion, au ridicule dans les exercices, et à un grand danger dans les cas sérieux.

Nous pensons donc que les deux premiers rangs seulement doivent tirer ; tout au plus dans certaines circonstances urgentes le troisième rang pourrait-il se tenir prêt à faire une décharge, le fusil un peu élevé, dans des cas tout à fait exceptionnels et favorables, mais le quatrième rang, jamais.

Nous pourrions ici ajouter un grand nombre de réflexions et de recommandations pratiques sur l'exécution des feux de carré et sur l'emploi de la colonne double, si usitée partout maintenant, formation au moyen de laquelle le ploiement, le déploiement, la formation du carré deviennent si faciles et surtout si prompts, mais cela nous entraînerait trop loin, et d'ailleurs cela serait plus ou moins étranger à la question proposée ¹.

Quant au mode de manœuvre pour former le carré plein, il est évident que dans ces cas la plus grande simplicité et la plus grande rapidité sont indispensables. Il nous paraît que le mode tout simple prescrit par l'art. 407 de l'Ecole de bataillon, règlement 1823, est préférable à celui prescrit par le § 84 de l'Ecole de bataillon de 1855.

Il semble que si on a le temps de former le carré ainsi qu'il est détaillé dans ce § 84, on a le temps de former le carré vide, qui au moins aurait des avantages que celui-là ne présente pas.

§ *De la formation en carré, à partir de l'ordre en bataille.*

L'ordonnance fédérale n'a prescrit aucune manœuvre pour passer directement de l'ordre en ligne ou en bataille à la formation du carré.

L'habile général Pelet qui s'est beaucoup occupé de la tactique d'infanterie, en avait senti l'importance, aussi dans ses ouvrages indique-t-il comment un bataillon rangé en bataille doit, en cas de besoin, se former immédiatement en carré.

Dans l'armée piémontaise, on a aussi apprécié la convenance d'une pareille manœuvre ; elle réunit une excessive simplicité avec une grande promptitude.

La formation se fait à l'instar de la colonne d'attaque (manœuvre elle-même si éminemment appréciée maintenant dans toutes les armées).

Le bataillon a six divisions. Il est en bataille.

Les 3^{me} et 4^{me} divisions ne bougent pas.

¹ Le colonel Miller, dans son ouvrage de Tactique, page 102, dit :

« Les côtés d'un carré, qu'il soit vide ou plein, doivent laisser arriver l'ennemi jusqu'à 50 pas de distance : le premier rang le reçoit par une décharge, puis il croise bayonnette et oppose une barrière de fer.

» A 30 ou 40 pas le second rang fait feu. Il change d'armes avec le 3^{me} rang, pour envoyer à l'ennemi une seconde décharge.

» Après cela le second rang croise bayonnette. Si l'ennemi persiste, le troisième rang qui a rechargé fait feu à une grande proximité et ne vise qu'aux têtes des cavaliers.

» Dans plusieurs armées le 1^{er} rang, après avoir fait feu, se met à genou, le 3^{me} rang n'est plus alors gêné pour faire feu, etc., etc.

La 2^{me} division, par une conversion (par le dernier rang), vient former la face de droite du carré.

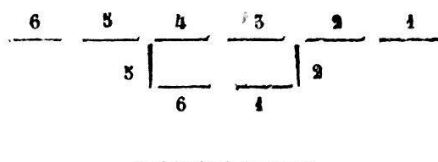
La 5^{me} division, par une conversion (de même), vient former la face de gauche du carré.

La 1^{re} et la 6^e divisions, par une marche de flanc déboitant en arrière, viennent se réunir et forment la 4^{me} face du carré opposée à celle de la tête.

La reformation en colonne ou en bataille a lieu par les moyens inverses, avec la facilité la plus grande.

En terminant ce mémoire, nous avons désiré signaler cette manœuvre suivie et appréciée dans l'armée piémontaise qui passe pour très bonne manœuvrière.

Nous attirons l'attention des militaires suisses sur ce sujet ; il nous paraît digne de les occuper, et de voir s'il ne conviendrait pas de l'introduire dans l'ordonnance des manœuvres d'infanterie fédérale.



PETITE RÉPLIQUE

A PROPOS DE LA GRANDE TENUE.

Nous avons lu dans le n° 96 de la *Schweizerische Militär-Zeitung*, de Bâle, un article intitulé *Deutsch und Welsch*, qui paraît être une réponse à nos articles contre la suppression de la grande tenue pour les officiers, proposée par la commission d'experts mais non encore adoptée.

Nous sommes, sur le fond, parfaitement d'accord avec notre collègue, qui déclare qu'il tient avant tout à la stabilité d'organisation, à une bonne instruction, à l'uniformité en matière d'armes et de règlements de manœuvres, mais non point à une uniformité minutieuse en matière d'habillement. Il conclut à ce qu'on devrait laisser plus de liberté aux cantons sur ce dernier point, que ceux qui veulent conserver l'habit, les épaulettes, etc., les gardent, que ceux qui ne sont pas de cet avis les suppriment. Nous répétons que nous serions assez de cet avis, sauf les difficultés pratiques d'harmoniser ces idées avec les prescriptions de la loi fédérale de 1850. Avant 1848 cela eût été plus facile; aujourd'hui ce qu'on peut demander de plus naturel, il nous semble, c'est qu'on n'aille pas plus loin que la loi, soit en avant, soit en arrière.

La loi actuelle laisse une liberté raisonnable aux cantons sur divers points d'habillement. Mais nous ne voulons point en effet nous rendre juges de l'application de cette loi dans tel ou tel canton, qui n'a pas précisément la même tenue que nous ; nous ne demanderions jamais qu'on lui imposât la tenue qui est à nos convenances, en froissant les siennes, mais nous supplions seulement que pour des détails de peu d'importance on ne dégoûte pas le soldat par des changements incessants, qui n'ont d'autre règle que le caprice. — Puis encore, si l'on en revient à accorder plus de liberté aux cantons en fait d'habillement et d'équipement, comment procèdera-t-on avec l'état-major fédéral, avec les instructeurs et sous-instructeurs fédéraux ? Donnera-t-on aux uns des étoiles au col et la tunique, pour laisser aux autres l'habit et les épaulettes ?